

**225C1528**  
FR0000054470-FS0751

11 septembre 2025

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

**UBISOFT ENTERTAINMENT**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 11 septembre 2025, la société JP Morgan Chase & Co. (C/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 9 septembre 2025, le seuil de 5% des droits de vote de la société UBISOFT ENTERTAINMENT et détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 7 322 079 actions UBISOFT ENTERTAINMENT représentant autant de droits de vote, soit 5,52% du capital et 4,99% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
JP Morgan Securities LLC	680 381	0,51	680 381	0,46
JP Morgan Securities plc	6 641 698	5,01	6 641 698	4,53
<b>Total JP Morgan Chase &amp; Co.</b>	<b>7 322 079</b>	<b>5,52</b>	<b>7 322 079</b>	<b>4,99</b>

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général :

- la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir a précisé détenir 4 631 690 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte au premier alinéa) dont (i) 2 363 845 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la détention de 97 contrats « *call options* » à dénouement physique arrivant à échéance entre le 24 septembre 2025 et le 19 mars 2026 et (ii) 2 267 845 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la détention de 25 contrats « *put options* » à dénouement physique arrivant à échéance entre le 24 septembre 2025 et le 19 mars 2026 ; et
- la société JP Morgan Securities LLC a précisé détenir 680 381 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte au premier alinéa) dont (i) 582 718 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Securities LLC de rappeler lesdites actions à tout moment, et (ii) 97 663 actions UBISOFT ENTERTAINMENT au titre d'un contrat de « *right of use over ADR* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat.

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 132 598 642 actions représentant 146 653 987 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 IV et V du règlement général, la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 1 799 804 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte au premier alinéa) résultant de la détention de 34 contrats « *equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 26 novembre 2025 et le 3 septembre 2030<sup>2</sup>.

La société JP Morgan Chase & Co. a précisé détenir, au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle :

- 57 011 obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (« océanes ») dont l'exercice peut intervenir à tout moment jusqu'au 5 décembre 2031 et pouvant donner droit à autant d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT au prix unitaire de 40,3413 € ; et
  - 119 119 obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (« océanes ») dont l'exercice peut intervenir à tout moment jusqu'au 15 novembre 2028 et pouvant donner droit à autant d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT au prix unitaire de 39,4563 €.
- 

<sup>2</sup> Sur la base d'un delta de 1.